

Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000045

Séance du lundi 26 juin 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à La CCID
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET
Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : Amagney : Jean-Pierre FOSTEL Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 1.2.3) Avanne Aveney : Christian GAGNEPAIN (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Denis BAUD (jusqu'au rapport 2.6), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.2.1), Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 9.2), Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 4.7), Abdel GHEZALI (jusqu'au rapport 1.2.4), Michel JOSSE, Loïc LABORIE, Lucile LAMY, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.2), Annie MENETRIER, Franck MONNEUR (à partir du rapport 1.2.5), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Danièle TETU (à partir du rapport 1.1.6), Corinne TISSIER Beure : Philippe CHANEY Boussières : Michel POULET Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : Raymond REYLE Champagny : Claude VOIDEY Champoux : Norbert DUPREY (représenté par Mme Bernadette PERRIN) Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Alain CUCHE (représenté par Mme Christiane BEUCLER) Chemaudin : Jean-Yves RENOUD Deluz : Yves TARDIEU Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine : Jean JOURDAIN La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Philippe CHANAU Mamirolle : Jacques-Henry BAUER (jusqu'au rapport 1.1.6) Marchaux : Bernard BECOULET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY (jusqu'au rapport 2.1) Montfaucon : Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX (à partir du rapport 1.1.2) Novillars : Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE Pugey : Marie-Noëlle CAMBIER Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE Routelle : Claude SIMONIN (représenté par M. Pierre DAGON LARTOT) Saône : Bernard GUYON Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU (représentée par Mme Christine MESNIER) Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jacques SIFFERLIN Torpes : Denis JACQUIN (représenté par M. Gérard PIERLOT) Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.6)

Étaient absents : Auxon-Dessous : Jacques THIEBAUT Auxon-Dessus : Michel BITTARD Besançon : Catherine BALLOT, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Vincent FUSTER, Paulette GUINCHARD, Sylvie JEANNIN, Sébastien MAIRE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Frédérique MOZER, Jocelyne GIROL, Jacqueline PANIER, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN Beure : Pierre JACQUET Boussières : Bertrand ASTRIC Braillans : Alain BLESSEMAILLE Chaleze : Josseline SEITZ Chatillon le Duc : Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Gennes : Gabriel JANNIN Grandfontaine : Richard SALA Larnod : Martine BERGIER Le Gratteris : Nicole JANNIN Mamirolle : Dominique MAILLOT Miserey Salines : Marcel FELT Morre : Jean-Michel CAYUELA Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Jacques TERVEL, Annick CHARPY Pirey : Claude BARTHOD-MALAT Saône : Christelle PETITJEAN Thise : Claude BULLY Thoraise : Jean-Paul MICHAUD Vaire le Petit : Jean-François THIEBAUD Vorges les Pins : Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Emmanuel DUMONT

Procurations de vote :

Mandants : J. Thiebaut, M. Bittard, C. Ballot, T. Beneteau de Laprairie, A. Chauvet, R. Chavin-Simonot, J-C Chevallier, Y-M Dahoui, J-J Demonet, F. Fellmann, D. Gendraud (à partir du rapport 5.1), P. Guinchard, S. Jeannin, S. Maire, F. Monneur (jusqu'au rapport 1.2.4), D. Tetu (jusqu'au rapport 1.1.5), P. Jacquet, B. Astric, J. Seitz, J-P Dillschneider, J-H Bauer (à partir du rapport 1.1.7), D. Joly (à partir du rapport 2.2), J-M Cayuela, C. Barthod-Malat

Mandataires : J. Canal, S. Rutkowsky, B. Cypriani, P. Bontemps, E. Alauzet, M-O Crabbe-Diawara, J-L Fousseret, E. Dumont, J-C Roy, B. Falcinella, C. Tissier (à partir du rapport 5.1), D. Poissenot, A. Ghezali, F. Presse, D. Baud (jusqu'au rapport 1.2.4), L. Lamy (jusqu'au rapport 1.1.5), P. Chaney, M. Poulet, G. Baulieu, A. Avis, J-P Martin (à partir du rapport 1.1.7), A. Baverel (à partir du rapport 2.2), G. Vallet, R. Stepourjine

Objet : Avenant n°2 à la mission de programmation pour la construction du Conservatoire National de Région

Avenant n°2 à la mission de programmation pour la construction du Conservatoire National de Région

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2006 – budget annexe CNR AP / CP n°06.3 Imputation 2031	Solde avant opération : 20 000 € Montant de l'opération : en cours d'évaluation par le BE Solde après cette opération :

I. Marché contracté avec le bureau d'études ARP

La Ville de Besançon a passé un marché relatif à l'étude de programmation et à la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage concernant le Conservatoire National de Région le 20 mars 2001.

La mission, confiée au bureau d'études ARP, se déroule en trois tranches :

1. la programmation proprement dite (tranche ferme) pour un montant de 54 190 € HT,
2. l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pendant la phase de consultation et jusqu'au choix de l'étude de concepteurs (1ère tranche optionnelle) pour un montant de 13 400 € HT,
3. l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pendant les études d'Avant-Projet et jusqu'à la validation de l'Avant-Projet Définitif (2^{ème} tranche optionnelle) pour un montant de 9 730 € HT,

soit un montant total de 77 320 € HT.

La tranche ferme se décompose en trois phases :

1. le programme de service pour un montant de 19 250 € HT,
2. le pré-programme pour un montant de 22 275 € HT,
3. le programme architectural et technique détaillé pour un montant de 12 665 € HT.

Les phases 1 et 2 ont été réalisées en 2001.

Un avenant au marché a été passé le 19 mars 2004 par la Ville de Besançon pour réajuster les besoins afin de réactualiser et réduire le coût prévisionnel annoncé en 2001, pour un montant de 13 750 € HT.

A ce jour les phases 1 et 2 ainsi que l'avenant n°1 ont été réglés à ARP.

Par délibération 04.12.21 – R9.1, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a déclaré d'intérêt communautaire la construction du nouveau CNR et a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

La phase 3 de l'étude, élément de la tranche ferme du marché, reste à réaliser.

Cette troisième étape permet de constituer le dossier de consultation des concepteurs avant que ne soit engagée la procédure de concours d'architecture et d'ingénierie. Il s'agit de rédiger le programme architectural et technique détaillé, constitué des prescriptions particulières spécifiques de chaque nature d'ouvrage ou de travaux, sur la base du site choisi.

II. Contexte modifié pour la fin du marché

Le site choisi pour l'implantation du CNR étant le port fluvial, la CAGB, la Région Franche-Comté et la Ville de Besançon se sont unies par délibération en date du 12 mai 2006 dans le cadre d'un groupement de commande afin de réaliser un grand projet d'aménagement urbain sur ce site, qui comprendra :

- le CNR
- le Fonds Régional d'Art Contemporain
- la halte nautique
- le mur de lutte contre les inondations
- les deux bastions.

Le calendrier arrêté par ce groupement de commande est de débiter l'assistance à maîtrise d'ouvrage en septembre 2006, date à laquelle les programmes des deux équipements culturels devront être achevés.

Dans ce contexte la CAGB doit :

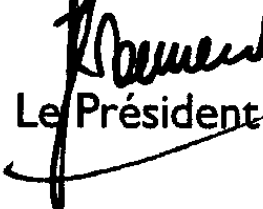
- actualiser le travail déjà réalisé par ARP entre 2001 et 2004, notamment au regard des éléments suivants :
 - o Le transfert du Conservatoire National de Région de la Ville de Besançon à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est effectif depuis le 1^{er} janvier 2006, ce qui modifie son territoire d'action ;
 - o Le projet d'établissement 2002/2007 a été modifié pour tenir compte de nouvelles orientations du CNR. Des perspectives 2008/2013 ont été esquissées ;
 - o La politique d'enseignement musical portée par le Grand Besançon met en perspectives le nouveau rayonnement du CNR et la mise en réseau des écoles de musique ;
 - o Des exigences liées à la qualité environnementale et à l'accessibilité sont à insérer dans le programme.
- faire réaliser la phase 3 du marché, à savoir le programme architectural et technique détaillé.

Le projet d'avenant n°2 avec ARP est en cours de finalisation.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au marché n°2001.111 confié à ARP pour une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage,**
- **autorise Monsieur le Président à engager les crédits correspondants inscrits au budget annexe du CNR 2006 (AP/CP n°06.3) dans la limite de 20 000 € TTC.**

Pour extrait conforme,


Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93

Contre : 0

Abstention : 0



PREFECTURE DU DOUBS
DCLE 1 REÇU LE

7 JUL. 2006

Délibération du lundi 26 juin 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon